

CONFERENCE SOCIALE DES 9 ET 10 JUILLET

CONTRIBUTION DU COLLECTIF DES RESEAUX DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE



En complément de leurs contributions respectives sur leurs thématiques propres, les réseaux de l'IAE s'associent pour apporter collectivement la présente contribution à la conférence sociale. Les structures de l'insertion par l'activité économique sont des maillons indispensables du développement local et de la cohésion sociale, grâce notamment à leur expertise unique en matière d'accompagnement individuel et collectif, dans une logique de sécurisation des parcours vers et dans l'emploi et la qualification. Elles sont des solutions à envisager dans les discussions sur l'emploi et la formation.

Au sein de l'Economie Sociale et Solidaire, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) mettent en place depuis 35 ans des activités favorisant l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées, avec pour but le retour sur le marché du travail classique. Elles proposent chaque année 275 000 contrats ou missions à des personnes en difficulté d'insertion et leur apportent des solutions différentes et complémentaires leur permettant de se former, de résoudre les difficultés qui entravent leur autonomie et la mise en œuvre de leur projet professionnel.

Les réseaux de l'IAE ont décidé de s'unir pour porter collectivement plusieurs propositions parmi lesquelles :

- rénover la gouvernance de l'insertion ;
- développer des partenariats responsables avec les secteurs public et privé ;
- garantir une logique de responsabilité et d'efficacité budgétaire pour favoriser le déploiement de l'insertion.

Face aux besoins économiques et sociaux, les réseaux de l'IAE ont la capacité de doubler d'ici 5 ans le nombre de personnes salariées et accompagnées au sein de leurs structures. Ce changement d'échelle dépend d'une politique concertée, intégrant pleinement l'IAE dans les politiques d'accès à l'emploi, pour une juste allocation des ressources entre dispositifs favorisant le déploiement de réponses adaptées aux besoins des personnes. Il implique ainsi un renforcement de nos moyens : nous demandons ainsi à ce que le budget de l'Etat dédié à l'IAE, aujourd'hui estimé à 600 millions d'euros, soit augmenté de 255 millions d'euros dès 2013. Il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire mais, via des redéploiements budgétaires et en raison des coûts sociaux évités, d'un investissement positif pour la collectivité.

Quelques chiffres

- **3 500 structures d'insertion par l'activité économique** en France
- **275 000 contrats conclus par an** avec des personnes éloignées de l'emploi
- **2 milliards d'euros** de chiffre d'affaires

Chiffres issus du cumul des différents observatoires des réseaux de l'IAE

RENOVER LA GOUVERNANCE POUR UNE POLITIQUE FORTE DE L'INSERTION

Constat : le pilotage de l'IAE est à bout de souffle

La gouvernance de l'insertion n'est pas à la hauteur des enjeux de la lutte contre l'exclusion. Il n'existe à ce jour pas (ou peu) de partenariats entre les différents acteurs, pas (ou peu) de politiques territoriales concertées (PDIAE, PTI...) ; un objectif phare du Grenelle de l'insertion, à savoir la redynamisation des CDIAE n'est pas atteint ; le secteur de l'IAE n'est pas intégré dans les politiques globales de développement économique, d'emploi et de formation.

Objectif : aboutir à une gouvernance collective de l'IAE

Il s'agit de faire de l'Etat un partenaire de notre ambition, pour redonner du sens et de la force politique à la dimension cohésion sociale. Pour y parvenir, il faut aboutir à une gouvernance rénovée associant toutes les parties prenantes de l'insertion pour co-construire une action partagée et efficace. Nos solutions ont prouvé leur efficacité, des moyens existent, il s'agit désormais de rénover la gouvernance afin d'élaborer une politique volontariste et de déployer l'insertion par l'activité économique.

Propositions : élargir la gouvernance à toutes les parties prenantes de la cohésion sociale

- Redonner une fonction politique, stratégique et prospective au CNIAE.
- Installer à l'échelle nationale une instance partenariale opérationnelle au service d'une politique forte de l'emploi.
- Associer toutes les parties prenantes de l'insertion à la mise en place, la gouvernance et le pilotage de cette instance : Europe, Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux, acteurs de l'insertion incluant la participation des salariés en insertion.
- Cette instance aurait trois fonctions :
 - Élaborer avec les partenaires le plan de développement de l'insertion,
 - Mobiliser auprès de l'ensemble des partenaires les fonds nécessaires,
 - Piloter le plan au niveau opérationnel et financier.
- Associer le secteur de l'insertion à l'élaboration et la mise en œuvre du futur service public régional de l'emploi et de la formation.

DEVELOPPER DES PARTENARIATS RESPONSABLES

Constats : les achats socialement responsables et le recrutement sur les métiers en tension sont un appel d'air pour l'insertion

Le développement de démarches de RSE, la mise en œuvre de clauses sociales par les collectivités et l'Etat sont autant d'opportunités pour répondre à la demande sociale, notamment au travers de l'IAE. Les achats courants de l'Etat représentent 1,2 milliard d'euros¹. Or, en 2010, les clauses sociales ne représentaient que 2,5% des achats publics². L'IAE est déjà très impliquée dans le développement des territoires, et concernée par les trois piliers du développement durable. Elle apporte des réponses à forte plus-value qu'il convient de démultiplier.

¹ Rapport de JB de Foucauld : potentiel de 20 000 ETP pour la seule commande publique (calcul 2009 actualisé par l'Avise)

² Recensement 2010 de l'OEAP

Objectifs : soutenir des dynamiques plus fortes entre entreprises, collectivités et SIAE

Les objectifs fixés par le législateur doivent être réaffirmés, tout comme la capacité des SIAE d'y répondre. Les SIAE sont des passerelles vers le marché du travail. L'insertion est par définition liée au secteur économique « classique ». Les liens avec les entreprises doivent être

renforcés, dans l'objectif de créer de l'activité et des emplois dans les territoires et de qualifier les personnes pour répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises : 38% des prévisions d'embauche sont assorties de difficulté de recrutement ¹.

¹ Enquête de Pôle emploi, avril 2011

Propositions : valoriser et développer l'offre de l'IAE

- Formaliser les partenariats avec les entreprises et les grands groupes pour le développement des achats socialement responsables et des démarches de RSE.
- Faire de l'insertion une priorité dans la conclusion d'achats responsables.
- Construire et renforcer les « passerelles emploi » avec les entreprises et les collectivités pour le recrutement sur les métiers en tension.
- Accompagner l'intégration des personnes issues des structures d'insertion au sein des entreprises et accompagner le couple employé/employeur sur la durée.
- S'appuyer sur le cadre réglementaire pour atteindre les objectifs déjà fixés par l'Etat en matière de clauses sociales : 10% des achats publics en 2012¹.
- Développer les Pôles territoriaux de coopération économique.

¹ Circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 sur l'Etat exemplaire

GARANTIR UNE LOGIQUE DE RESPONSABILITE ET D'EFFICIENCE BUDGETAIRE

Constats : l'IAE est bridée par des financements inadaptés

Le budget de l'IAE reste inchangé malgré une augmentation de 27,8% du chômage de longue durée depuis trois ans ¹. Une expérimentation menée en 2010 avec la DGEFP a montré l'existence d'un déficit de financement public de 3 600 euros en moyenne par poste d'insertion, toutes SIAE confondues. Les solutions proposées par l'IAE sont insuffisamment soutenues dans les politiques publiques de l'emploi. La mission sociale des SIAE est ainsi bridée malgré son efficacité pour requalifier les personnes éloignées de l'emploi.

¹ Source : DARES, chômage de plus d'un an entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2011

Objectifs : réorienter les fonds en direction de l'IAE

La répartition et l'utilisation des moyens existants doivent être optimisées. Les structures de l'IAE offrent des solutions, accompagnent, forment (acquisition de savoir-faire, savoir-être, compétences de base ou technique) des personnes éloignées de l'emploi. A ce titre, leur action entre dans le champ d'application de certains fonds alloués justement à la formation et à l'accompagnement comme le Fonds paritaire de sécurisation des parcours (FPSPP). Une réorientation plus judicieuse est nécessaire.

Propositions : évaluer et allouer les financements de l'insertion et de la formation

- Faire l'inventaire de l'ensemble des moyens disponibles
- Évaluer les politiques publiques et les dispositifs paritaires de l'emploi à l'aune de leur efficacité (efficacité budgétaire, intensité de formation ou d'insertion, etc.)
- Élargir les financements du public au paritaire, élargir les financements à l'accompagnement et à la formation.
- Intensifier la place de l'insertion dans les futurs programmes opérationnels 2014-2020 de la Commission européenne.
- Instaurer une logique pluriannuelle de financements pour permettre aux SIAE d'avoir une vision budgétaire sur le long terme.